



Réception / Expédition des marchandises dangereuses

Ce cours présente les obligations légales relatives à la réception et à l'expédition des marchandises dangereuses et les mesures à prendre en cas d'accident .

Durée

- 2 heures

Clientèle visée

- Responsables de la réception et de l'expédition des marchandises
- Manutentionnaires sur les quais
- Responsables de la formation

Objectifs

- S'approprier les obligations légales associées à la réception et à l'expédition des marchandises dangereuses.
- Vérifier et utiliser un document d'expédition.
- Expédier certaines marchandises dangereuses (barils vides, bonbonnes de gaz, etc.) en conformité avec le TMD.
- Connaître les actions à entreprendre en cas de déversement ou d'accident.

Méthodologie

- Exposé théorique supporté par une présentation multimédia
- Discussions et échanges
- Exercices

Contenu

- La législation et les obligations
- La classification des produits
- Les étiquettes et les plaques
- Le document d'expédition
- Comment utiliser le guide
- Comment vérifier les documents de réception et d'expédition
- Comment faire la correspondance avec les contenants de marchandises dangereuses manipulés dans l'entreprise

Matériel remis

- Affiche « Pour votre sécurité » de Transports Canada

Note : à l'issue du cours, l'employeur peut émettre une attestation en regard du contenu abordé

Marchandise dangereuse

Tout produit, substance ou organisme, d'origine naturelle ou fabriqué par l'homme, pouvant présenter un danger pour la vie, la santé, la propriété ou l'environnement

Tout employeur a l'obligation de former les personnes appelées à intervenir à la réception et l'expédition des marchandises dangereuses listées dans le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses.

www.preventex.qc.ca

